

# PROCURATION

Le(a) soussigné(e) : \_\_\_\_\_

demeurant à : \_\_\_\_\_

propriétaire de : \_\_\_\_\_ actions nominatives / au porteur (\*)  
de **SOCFINAF S.A.** dont le siège social est au 41 Boulevard Prince Henri,  
L-1724 Luxembourg

déclare constituer pour mandataire spécial (\*\*), avec droit de substitution :

Madame/Monsieur (\*) \_\_\_\_\_

demeurant à : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

à l'effet de le/la représenter à l'**Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Socfinaf**,  
qui se tiendra le **mercredi 10 juin 2026** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Présentation du Rapport de gestion sur les comptes sociaux et du Rapport de gestion sur les comptes consolidés de l'exercice 2025.**
2. **Présentation des rapports du Réviseur d'Entreprises.**
3. **Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2025.**

*Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2025 qui clôturent par un bénéfice de 49,8 millions d'euros.*

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

4. **Affectation du résultat de l'exercice 2025.**

*Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de EUR 1,00 par action dont EUR 0,50 a déjà été payé en novembre 2025.*

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

**5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2025.**

*Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 qui affichent un résultat « Part du Groupe » de 47,1 millions d'euros.*

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

**6. Décharge à donner aux Administrateurs.**

*Proposition de résolution : L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion.*

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

**7. Nominations statutaires.**

*Propositions de résolution :*

- *L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de 6 ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe Fabri.*

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

- *L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de 6 ans le mandat d'Administrateur de Monsieur François Fabri.*

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

- *L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de 4 ans le mandat de Réviseur d'entreprises de Ernst & Young.*

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

**8. Comité d'Audit.**

*Proposition de résolution : L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Madame Valérie Hortefeux en tant que Membre du Comité d'Audit pour une durée d'un an.*

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

**9. Approbation du rapport sur la rémunération relatif à l'exercice 2025.**

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve le rapport sur la rémunération relatif à l'exercice 2025 en ce qui concerne les dirigeants de la Société. Conformément aux dispositions légales applicables, le vote sur la politique de rémunération est consultatif.

Pour	
------	--

Contre	
--------	--

Abstention	
------------	--

Le mandataire peut :

- assister à cette réunion et à toute autre qui aurait lieu ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait délibérer valablement ;
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes se rapportant à l'ordre du jour ;
- signer toutes les feuilles de présence et tous procès-verbaux, passer et signer tous actes et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution du présent mandat.

La présente procuration est régie et sera interprétée conformément au droit luxembourgeois. Tous différends relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente procuration ou en relation avec celle-ci seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la ville de Luxembourg.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(signature)

- N.B. :
- Faire précéder sa signature des mots « Bon pour pouvoirs » manuscrits
  - Les pouvoirs d'un usufruitier et d'un nu-propiétaire ne sont valables que conjointement et établis au nom d'un même mandataire.

(\*) Biffer ce qui ne convient pas

(\*\*) Dans la procuration, il vous est loisible d'indiquer vos instructions de vote en cochant les cases de votre choix.

En cas de mandat en blanc, Socfinaf se chargera de désigner un mandataire qui vous représentera à l'Assemblée et qui émettra vos votes selon vos instructions. Il vous suffit d'indiquer pour chaque point de l'ordre du jour qui sera soumis au vote, si vous êtes en faveur de la proposition ou contre, ou si vous souhaitez vous abstenir. Si vous ne remplissez pas les cases à cet effet et que vous avez laissé la procuration en blanc, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.